

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 96.072

*L'An mil neuf cent quatre vingt seize le 20 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,*

**DATE DE CONVOCATION**

10 Juin 1996

**DATE D'AFFICHAGE**

10 Juin 1996

**ETAIENT PRESENTS** : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

M. ANGIBAUD, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, MM. MALBOIS, MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER, SIMONNET, Conseillers,

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER par M. CANDAU  
M. GAVEN par M. BENOIT  
Mme MARTIN par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Nombre de Présents : 30  
Nombre de Votants : 33

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

**OBJET** : Prise de position sur le tracé T.G.V.

**VOTE** : UNANIMITE

Le Conseil Général de Charente-Maritime a pris position concernant le futur tracé T.G.V. Atlantique entre TOURS, POITIERS et BORDEAUX, en proposant un tracé passant par NIORT et SAINTES.

Il est très important que le tracé à retenir soit inscrit au futur schéma directeur à mettre en oeuvre au titre de la loi d'aménagement et d'orientation du territoire.

Un débat préliminaire sera ouvert concernant le tracé à retenir pour cette future ligne.

Le tracé proposé par le Conseil Général a de multiples avantages car il n'est pas plus long qu'un tracé passant par ANGOULEME. Il est relativement peu destructeur en terme d'environnement car il longerait le tracé autoroutier.

Enfin, ce tracé permettrait d'accroître le nombre de clients potentiels par rapport à la ligne passant par ANGOULEME.

Il s'agit du seul tracé permettant au département de Charente-Maritime d'être véritablement désenclavé compte-tenu du gain en terme de temps par rapport à un tracé passant par ANGOULEME.

Il est donc proposé de soutenir la position du Conseil Général de Charente-Maritime sur son tracé.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

#### A P P O R T E

- son plus grand soutien au département de Charente-Maritime pour que le tracé du futur T.G.V. entre TOURS, POITIERS et BORDEAUX passe par NIORT et SAINTES.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,  
H. LE GUEUT

**Certifié Exécutoire**  
**Compte-tenu de l'accomplissement**  
**des formalités légales**  
**le 27 Juin 1996**  
**Certifié Conforme**  
**Mairie de Royan**  
**Par délégation du Maire,**  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

**H. THOMAS**